

**RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Arrêté n° 929 du 25 AOUT 2021

**Modifiant l'arrêté n°945 du 26 novembre 2020**  
**portant habilitation de Licences ouvertes au titre de l'année universitaire 2020-2021,**  
**dans le domaine «Science et Technologies» à l'Université Batna 2**

**Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,**

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu le décret exécutif n°15-180 du 24 Ramadhan 1436 correspondant au 11 juillet 2015 portant création de l'Université de Batna 2;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine;
- Vu l'arrêté n°945 du 26 novembre 2020, portant habilitation de Licences ouvertes au titre de l'année universitaire 2020-2021, dans le domaine « Sciences et Technologie » à l'Université Batna 2
- Vu le procès-verbal du Comité Pédagogique National du Domaine « Sciences et Technologie » du 24 novembre 2020,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau cité dans le 1<sup>er</sup> article de l'arrêté n°945 du 26 novembre 2020, susvisé, est modifié conformément au tableau annexé au présent arrêté.

**Art.2:** Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation et le Recteur de l'Université Batna 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Fait à Alger le ..... 25 AOUT 2021

**Le Ministre de l'enseignement supérieur**  
**et de la recherche scientifique**



Annexe de l'arrêté n° 929 du 25 AOUT 2021

Portant habilitation de Licences ouvertes au titre de l'année universitaire 2020-2021  
dans le domaine « Sciences et Technologies » à l'Université Batna 2

Domaine	Filière	Spécialité	Type
Sciences et Technologies	Hygiène et Sécurité Industrielle	Sûreté interne des établissements	P
		Hygiène, sécurité et santé au travail	P
		Qualité, Hygiène, sécurité et environnement	A
		Génie de l'environnement et procédés	A
		Maîtrise des risques industriels	A

